

PÔLE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL ET COHÉSION TERRITORIALE Politique de la ville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 068-200066009-20251013-2833C-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2025 Publication : 30/10/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 30 octobre 2025 Le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Fabian JORDAN Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION Séance du 13 octobre 2025

83 élus présents (104 en exercice, 11 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE 2025 A SÉMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE (7.5.6/2833C)

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030, officiellement signé le 27 septembre 2024, Mulhouse Alsace Agglomération propose de soutenir des demandes de subventions issues de son appel à initiatives annuel. La priorité définie par ce dernier en 2025 consiste en : « l'accompagnement vers l'insertion et l'emploi, le soutien au développement économique et à l'économie sociale et solidaire ».

Pour rappel, ce programme d'actions communautaires, cofinancé par l'Etat, permet de soutenir des actions développées en faveur d'habitantes et d'habitants des sept quartiers prioritaires (QPV) de l'agglomération, avec une attention particulière pour les villes d'Illzach et Wittenheim qui, malgré des financements propres en matière de politique de ville, doivent pouvoir bénéficier du soutien communautaire dans le cadre de ce dispositif intercommunal.

Cette délibération présente une nouvelle action, « **Jeunes diplômés : objectif 1er emploi** », mise en œuvre par la missions locale **Sémaphore Mulhouse Sud Alsace**. Son passage en Conseil d'Agglomération se justifie par un montant cumulé de subventions de Mulhouse Alsace Agglomération à l'association, supérieur à 100 000€ en 2025.

Le projet « Objectif 1er emploi pour jeunes diplômés des QPV » a démarré 3 mois en 2024 grâce à des financements de l'Etat. Il a permis d'accompagner 41 jeunes issus de QPV, dont 68% de jeunes femmes. En 2025, il s'agit de repérer et d'accompagner dans leur recherche d'emploi, 100 jeunes diplômés supra bac, âgés de 16 à 25 ans, habitant dans les QPV de m2A. L'action consiste en un accompagnement sur mesure, jusqu'à 6 mois après le démarrage en entreprise, avec une référente de la mission locale dédiée, et en lien avec les partenaires locaux (Université de Haute Alsace, Centre socio-culturels, locaux citoyens, France Travail, Apec, agences intérim, etc.).

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 500 € à ce projet, nouvellement soutenu par m2A.

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés au respect par le bénéficiaire des principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Financement de la subvention politique de la ville 2025

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 :

- Chapitre 65 / article 65748 / Fonction 518
- Service gestionnaire et utilisateur A4113
- Ligne de crédits 5351 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la contribution de Mulhouse Alsace Agglomération aux subventions Politique de la ville 2025 par l'octroi d'une subvention d'un un montant total de huit mille cinq-cents euros,
- autorise le Président ou l'Elu délégué à signer toute pièce nécessaires à sa mise en œuvre.

Ne prennent pas part au vote (12): Francine AGUDO PEREZ, Rachel BAECHTEL, Marie HOTTINGER, Fatima JENN représentée par Jean-Luc SCHILDKNECHT, Pierrette KEMPF, Alain LECONTE, Pierre LOGEL représenté par Maurice GUTH, Anne-Catherine LUTOLF CAMORALI représentée par Antoine HOME, Josiane MEHLEN, Véronique MEYER, Alain SCHIRCK, et Christophe TORANELLI.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Fabian JORDAN